

LA BOURSE FRANCOPHONE

Description du programme

La bourse francophone permet aux étudiant.e.s francophones de Terre-Neuve-et-Labrador de faire des études postsecondaires dans leur langue maternelle dans un établissement Francophone ou bilingue au Canada.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible, l'étudiant.e. doit remplir les conditions suivantes:

- être francophone,
- au moment de la demande, l'étudiant.e doit avoir la citoyenneté canadienne ou avoir été légalement admis au Canada à titre de résident permanent conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration;
- être résident.e de Terre-Neuve-et-Labrador,
- être inscrit.e en 12^e année à une école de langue française de Terre-Neuve-et-Labrador pendant l'année scolaire précédente ou être inscrit.e à titre d'étudiant.e à temps plein et fréquenter un établissement postsecondaire de langue française au Canada pour l'année scolaire précédente,
- être actuellement ou sur le point d'être inscrit.e dans un établissement postsecondaire francophone ou bilingue au Canada.
- et suivre un minimum de **4 cours** en français par semestre.

Processus d'inscription

Les demandes ainsi que les documents requis doivent être envoyés au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance par courriel à Fellowships@gov.nl.ca.

NOTE :

Chaque candidat.e est responsable de s'assurer que sa demande soit reçue avant la date limite.

Documents requis

Le ou la candidat.e doit joindre à sa demande un des documents suivants:

- une photocopie d'une preuve de citoyenneté canadienne ou preuve d'avoir été légalement admis au Canada à titre de résident permanent conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration;
- Ou une photocopie du certificat de naissance canadien.

NOTE :

Tous les documents envoyés par courriel devront être en format PDF.

Traitement des demandes et sélection

- Les nouveaux candidats sont priorisés par rapport à ceux ayant déjà reçu la bourse.
- La bourse n'est pas automatique. Une demande doit être soumise chaque année.
- Selon les fonds et les places disponibles, la bourse peut être renouvelée pour une année supplémentaire, jusqu'à un maximum de cinq ans.
- Les candidats seront informés par courriel de l'acceptation ou du refus de leur demande peu après la date limite.

Durée du programme

La personne sélectionnée recevra une bourse couvrant deux semestres, soit un semestre d'automne et un semestre d'hiver. Si le ou la candidat.e souhaite obtenir une bourse pour une autre année, il ou elle doit soumettre une nouvelle demande chaque année.

Choix de l'institution

Le ou la candidat.e peut choisir une institution francophone ou bilingue.

Montant de la bourse

- La bourse est d'une valeur de 3 000 \$ par semestre, soit un maximum de 6 000 \$ par année scolaire (deux semestres seulement).

Documents requis pour le dépôt direct de la bourse

- Un premier paiement de 3 000 \$ sera émis dès que le ministère recevra le **certificat d'attestation du registraire pour le semestre d'automne**.
- Un deuxième paiement de 3 000 \$ sera émis dès que le ministère recevra :
 - 1) **Le certificat d'attestation du registraire pour le semestre d'hiver,**
 - 2) **Le relevé de notes du semestre d'automne.**

NOTE :

Le deuxième paiement ne sera accordé que si l'étudiant.e réussit deux tiers des cours suivis pendant le semestre d'automne.

Formulaire T4A

La bourse est considérée comme un revenu imposable. Chaque boursier recevra un formulaire T-4A du ministère de l'Éducation quelques mois avant la fin de l'année fiscale, qui devra être joint à sa déclaration de revenus.

Il est possible que vous soyez admissible à l'exemption pour bourses d'études. Il est de votre responsabilité de déterminer le montant de toute exemption de bourses d'études que vous pourriez être en droit de réclamer. Vous trouverez l'information sur les étudiants et l'impôt sur le revenu [ici](#).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada [ici](#).

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Voyages et bourses
Division des Programmes et services
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
CP 8700, St. John's, NL A1B 4J6
Téléphone : 709-729-3034
Par courriel : Fellowships@gov.nl.ca (**Veuillez indiquer le nom du programme dans l'objet de votre courriel lors de vos communications avec nous.**)

Ou visitez notre site :

<https://www.gov.nl.ca/education/k12/french/bursaries/#FellowFr>

Les fonds pour ce programme sont fournis dans le contexte de l'Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle.